

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 1^{er} Août 2024

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Sylviane LARDEUR, Mme Amélie COILLIOT et Mr Philippe DUVAL. (absents excusés).

-Secrétaire de la séance : -Mr Jean-Claude MILLAMON.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 3 Juin 2024 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire donne quelques informations supplémentaires :

a. **12 tonnes d'enrobé** ont été utilisé pour la réparation de certaines voies communales. Merci aux bénévoles. Une seconde demi-journée sera programmée début Septembre pour le chemin des Bleds et autres.

b. Le déménagement des 3 classes de la Salle A Sauvage a été rondement mené.

c. **L'arrêté interdisant les mobylettes** sur le site de la salle « A Sauvage » a été pris. La gendarmerie en a reçu une copie et il est désormais applicable.

d. Les travaux de rénovation de l'école sont pratiquement terminés. L'agencement des 3 classes pourra se faire dans les prochains jours.

e. Lors de la **cérémonie du 14 Juillet**, seulement 2 enfants entrant en 6^{ème} sur 5 étaient présents pour recevoir leur « bon à lire ». La suppression de ce cadeau est donc envisagée.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Nouveau Prestataire pour la Cantine scolaire : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Sté VILTAREST a accepté la rupture du contrat. Il présente les propositions des sociétés DUPONT Restauration, d'API-Calais, de YANNI' Cuisine de Wavrans sur l'Aa, et de COURQUIN Aymeric de Campagne les Boulonnais. Le coût du repas par enfant va de 2.95€ à 4€. Plusieurs communes desservies par ces prestataires ont été interrogées sur la qualité des repas fournis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Sté YANNI' Cuisine pour un premier contrat d'une durée d'un an renouvelable. Le coût du repas sera de 3.11€. La livraison se fera chaque jour entre 7h30et 10h30.

Par ailleurs, une nouvelle organisation du temps de travail de Mme Lefevre, responsable de la cantine, sera à établir.

b) Succession au Trail/Café : Mr le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Mr Grégory BEN, gérant du Trail CAFE , à compter du 1^{er} Septembre. Une réunion avec Mr GODINO responsable de l'association « 1 000 Cafés » s'est tenue le 9 Juillet. Celui-ci nous a présenté les détails de la sortie de gérance, de la **recherche d'un repreneur qui doit désormais avoir un profil « entrepreneur » avec des fonds propres (7 à 10 000€)**. Un bail peut être établi avec le nouveau gérant ou avec « 1 000 Cafés » Il a aussi évoqué la mise en place d'un **café Associatif avec régie municipale**, ouvert du Vendredi au Dimanche soir. Il faut alors trouver une association communale volontaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de communiquer sur cette fermeture du Trail Café et de rechercher un nouveau gérant fiable et à long terme.

c) Poursuite de l'Agence Postale : Les Services de la Poste ont été contactés de façon à pouvoir conserver l'agence Postale Du Trail Café pendant la durée de sa fermeture. Pour le moment, ils n'ont pas répondu à ce souhait.

d) Décisions modificatives au BP 2024 : Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter 3 décisions modificatives au BP : - Une D M pour **l'achat de matériel** au compte 2188 : **-2 400€** (tentes pour le Centre de Loisirs). Une subvention a été obtenue dans le cadre des Colos Apprenantes pour cet achat. ; -Une DM au compte 21 84 : - **879 € pour l'achat d'un fauteuil adapté** de façon à pouvoir accueillir un enfant handicapé à l'école. Les communes de Bayenghen et Coulomby vont participer à cette acquisition pour 293€ chacune ; - Une DM pour transférer 5 500€ du compte 62876 au compte 739217 pour le **paiement du service Droits des Sols dû à la CCPL.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces trois décisions modificatives au BP 2024.

e) Inauguration de l'école : Après concertation avec les différents financeurs, l'inauguration des travaux de Rénovation de l'école est programmée **le Samedi 19 Octobre 2024 à 11h.**

f) Questions diverses :

1. Au regard de nombreuses **tombes à l'abandon** dans le vieux cimetière, le Conseil Municipal décide de procéder à une **reprise des concessions suivant la réglementation en place.**
2. Une affiche indiquant **les consignes à respecter** sera placée au **Puits, chemin des Bleds à Watterdal**, car une mauvaise utilisation a été constatée.
3. Divers travaux de voirie à Watterdal seront réalisés.
4. **Rappel : -A compter de 1^{er} Août, il est possible de tailler les haies.** Certaines sont dangereuses pour la circulation des véhicules !

Le Maire, C TELLIER